



DIRECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION  
ET DE LA MODERNISATION

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Sous-direction de la Formation et des Concours

Bureau des Concours et Examens professionnels  
RH4B

**ARRETE**  
**MODIFIANT L'ARRETE FIXANT LA COMPOSITION DU JURY**  
**DU CONCOURS EXTERNE POUR L'ACCES A L'EMPLOI DE TRADUCTEUR**  
**AU TITRE DE L'ANNEE 2018**

Le ministre de l'Europe et des Affaires étrangères,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 98-186 du 19 mars 1998 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux traducteurs du ministère des affaires étrangères et du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie ;

Vu l'arrêté du 27 septembre 2000 modifié fixant la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement de traducteurs du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie et du ministère des affaires étrangères ;

Vu l'arrêté du 22 septembre 2017 autorisant au titre de l'année 2018 l'ouverture d'un concours externe pour l'accès à l'emploi de traducteur au ministère de l'Europe et des affaires étrangères,

Vu l'arrêté du 7 décembre 2017 fixant la composition du jury du concours externe pour l'accès à l'emploi de traducteur au titre de l'année 2018,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>** – Le jury du concours externe pour l'accès à l'emploi de traducteur au titre de l'année 2018, est modifié de la façon suivante :

Mme	Yael	MARGARETO	Cadre contractuelle de catégorie A, traductrice au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères	- Traduction – espagnol vers français
(en remplacement de Mme Isabelle LEPRINCE)				

**Art. 2** – La directrice générale de l’administration et de la modernisation est chargée de l’exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 12 janvier 2018

Pour le ministre de l’Europe et des Affaires étrangères  
et par délégation,  
pour la directrice générale de l’administration et de la modernisation,  
pour la directrice des ressources humaines,  
le sous-directeur de la formation et des concours,



Denis FRANÇOIS